



# VOTRE RDV !

ACTIVITÉS  
SOCIALES & CULTURELLES

RESTAURATION



Retrouvez les points clefs des Activités Sociales et Culturelles, restauration incluse, mises en œuvre par les élus CFE-CGC Orange dans les CSE qu'ils pilotent : SCE (Orange Business) depuis 16 ans et Orange France Siège depuis 9 ans. Plus de 10 000 collègues les ont déjà expérimentées : n'hésitez pas à en discuter avec eux.

## Vous redistribuer simplement 99% du budget

- ♦ 99% du budget dévolu aux activités sociales et culturelles est reversé aux personnels grâce à des frais réduits : vos ASC sont gérées par les représentants que vous avez élus au CSE, sur la base d'un système simple et fluide. Toutes vos demandes sont traitées sous 48h.
- ♦ Pas de déclaration d'impôt à fournir : vos droits sont ouverts immédiatement et automatiquement en fonction de votre classification et des enfants inscrits sur votre livret de famille (même s'ils ne sont pas fiscalement à votre charge).
- ♦ Pour toutes les prestations achetées via les catalogues en ligne de nos partenaires, vous n'avancez pas l'argent : le CSE règle directement le prestataire à concurrence du montant dont vous pouvez bénéficier. S'il reste une part à votre charge, vous pouvez la régler en plusieurs fois sans frais.

## Le Tableau Magique, simple et fantastique

Classification	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	enfant sup.
A (I.1)	1 500 €	1 720 €	1 940 €	2 160 €	220 €
B (I.2-I.3)	1 430 €	1 650 €	1 870 €	2 090 €	220 €
C (II.1-II.2)	1 280 €	1 500 €	1 720 €	1 940 €	220 €
D (II.3-III.1)	1 180 €	1 400 €	1 620 €	1 840 €	220 €
Dbis (III.2-III.3)	1 080 €	1 300 €	1 520 €	1 740 €	220 €
E (IV.1-IV.2)	960 €	1 180 €	1 400 €	1 620 €	220 €
F (IV.3-IV.4)	880 €	1 100 €	1 320 €	1 540 €	220 €
G (IV.5-IV.6)	470 €	690 €	910 €	1 130 €	220 €



Ces montants, qui incluent les prestations de fin d'année, peuvent être appliqués dans tous les établissements de l'UES Orange dont le CSE est piloté par une majorité absolue d'élus CFE-CGC Orange. Les modalités peuvent être adaptées par chaque CSE, dans le respect des règles URSSAF.

### Pour financer tout ou partie de :

- ♦ vos vacances (billets de transports, hôtel, locations...)
- ♦ vos activités culturelles et de loisirs
- ♦ vos pratiques sportives
- ♦ vos abonnements multimédia, achats de livres, CD, DVD...

### Sous forme de :

- ♦ chèques et cartes cadeaux,
- ♦ billetterie (avec des bons plans négociés pour vous)
- ♦ remboursement de factures acquittées (sous 48h, même si la prestation n'a pas encore eu lieu).

## La restauration, 100% des jours travaillés



- ◆ 6,91 € de subvention par jour travaillé, sur site ou en télétravail, c'est 1 437 € par an pour 208 jours travaillés (temps plein).
- ◆ C'est vous qui choisissez : Titres Restaurant, acceptés dans + de 120 restaurants d'entreprise conventionnés - également utilisables pour déjeuner dehors ou faire des courses alimentaires pour préparer votre repas - ou subvention dans un restaurant d'entreprise.

## Prendre soin de vos enfants, tout le temps

### La garde de vos enfants : chez vous ou à l'extérieur

- ◆ Jusqu'à 600 € d'aide par enfant et par an (50% de la facture prise en charge).
- ◆ Pour tous les modes de garde, y/c à l'extérieur du domicile.

### Les vacances enfants : du choix, jusqu'au dernier moment

- ◆ Jusqu'à 980 € par enfant, sans limitation du nombre de séjours.
- ◆ Réservations ouvertes toute l'année, sur l'exhaustivité des catalogues de 25 partenaires : l'assurance de trouver une place pour votre enfant même à quelques jours du départ.



## L'accompagnement social, personne n'est oublié

L'accompagnement du handicap	L'aide sociale	L'aide patrimoniale et juridique
<p>Majoration du Tableau Magique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Jusqu'à + 600 € pour vous.</li><li>◆ + 1 500€ par enfant handicapé.</li></ul> <p>Utilisable sans restriction pour les activités éligibles au Tableau Magique, mais aussi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Les CESU (jusqu'à 2 301 € / an)</li><li>◆ L'achat de matériel permettant d'accompagner le handicap (y compris du matériel médical).</li></ul>	<p>Une enveloppe financière dédiée au soutien des salariés lors de difficultés personnelles ou professionnelles.</p> <p>En cas de décès : liquidation du Tableau Magique au profit des héritiers + 800 € de participation aux frais d'obsèques.</p>	<p>Conseils gratuits d'un cabinet patrimonial :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Épargne retraite</li><li>◆ Optimisation de la fiscalité</li><li>◆ Transmission du patrimoine</li><li>◆ Protection familiale</li></ul> <p>Conseils gratuits d'un avocat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Droit de la famille et des personnes</li><li>◆ Droit des biens et de la consommation</li><li>◆ Responsabilité civile</li></ul> <p>Conférences régulières et gratuites</p>



CHOISISSEZ  
CEUX  
QUI  
AGISSENT !



cfecgc-orange.org  
Abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
Tous vos contacts : [bit.ly/annuaire CFECGC](https://bit.ly/annuaire CFECGC)

